0210024 - **USC** VENAREY MONTBARD **KARATÉ KRAV-MAGA**

DEMANDE D'INSCRIPTION

KARATÉ - KRAV-MAGA - KARATÉ-MIX

- **Conditions à remplir et formalités selon les directives fédérales.**

- **Remplir** l'**Attestation Médicale** : Questionnaire + Attestation sur l'honneur à rendre, majeurs et mineurs ou fournir le Certificat Médical de NON-CONTRE-INDICATION à la pratique.
Documents disponiblent sur notre site internet.

- **Remplir la demande de Licence + Assurance Fédérale** comprenant l'assurance à la Mutuelle Nationale des Sports qui devra être signée dès le premier entraînement.

Pour les adhérents mineurs, signature des parents ou du tuteur.

- **La Cotisation comprend :**
  - La **Licence + Assurance Fédérale** de **39€**
  - Les **Cotisations aux instances Fédérales, Régionales, Départementales, USCVL et OMS**
  - Le **Coût des entraînements**

Elle est annuelle et valable à partir du 1er septembre 2026.

	VERSEMENT UNIQUE	VERSEMENT ECHELONNÉS
ENFANTS	**FORFAIT KARATÉ 5 à 11 ans : 110 €**	Possibilité de faire **2 chèques à donner à l'inscription**, le 2nd sera encaissé début janvier 2027 **Tarif famille** (à partir de la seconde inscription) **ou Tarif SNCF** (Agent/Ayant-droit) : - 5 €
ADOS/ADULTES à partir de 12 ans	**FORFAIT TOUTES DISCIPLINES* : 170 €** **FORFAIT 1 DISCIPLINE* (Karaté/KMIX) : 130 €** **FORFAIT 1 DISCIPLINE* (Krav-Maga) : 145 €** FORFAIT ADHESION : 130 € + 15 € le t-shirt d'entraînement club (Krav-Maga) **FORFAIT CROSS-TRAINING : 65 €** Ce référer à la fiche d'inscription pour la pratique uniquement du CROSS-TRAINING	

***Les deux forfaits permettent de participer au cours de CROSS TRAINING (réservation TEAM PULSE).**

- **Horaires des entraînements à Karaté, Krav-Maga & Karaté-Mix.**

	LUNDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
VENAREY-LES LAUMES	18h00	17h30	18h00	18h00	10h00
	BOXES PIEDS-POINGS ADOS/ADULTES	KARATÉ 5 à 7 ans	KRAV-MAGA ADOS/ADULTES	KARATÉ ADOS/ADULTES	KMIX/MMA ADOS/ADULTES
	19h00	18h15	19h30	19h30	12h00
	KMIX/MMA ADOS/ADULTES	KARATÉ 8 à 11 ans	CROSS-TRAINING	PRÉPA-GRADES	
	21h00	19h30	20h30	21h30	

MONTBARD	18h30
	KRAV-MAGA ADOS/ADULTES
	20h00
	PRÉPA-GRADES
	20h45

18h00
KARATÉ ADOS/ADULTES
19h30

EN CAS DE CHANGEMENT VOUS SEREZ INFORMÉS SUR NOTRE SITE INTERNET ET NOS RÉSEAUX SOCIAUX.
(à retrouver en bas de page).

- Les cours sont collectifs et mixtes. Ils sont dirigés par un entraineur diplômé et sont assurés de septembre à la fin juin, **sauf pendant les vacances scolaires.**

- **Retrouvez toutes les infos nécéssaires sur nos pages facebook et notre site internet**

Karaté Venarey Montbard,
Krav-Maga Venarey Montbard
Karaté-Mix/MMA Venarey Montbard

karatekravmaga-venareymontbard.buffydesign.com

MERCI DE SUIVRE NOS PAGES ET DE PARTAGER NOTRE COMMUNICATION

CLUB AFFILIÉ
FÉDÉRATION FRANÇAISE KARATÉ

0210024 - **USC** VENAREY MONTBARD **KARATÉ KRAV-MAGA**

DEMANDE D'INSCRIPTION

KARATÉ - KRAV-MAGA - KARATÉ-MIX

● **À completer (en majuscule) et à transmettre à l'entraineur dès que possible, Merci.**

Date d'inscription (JJ/MM/AAAA) : ● **LICENCIÉ** **M.** ☐ **Mme** ☐

▼ Nom ▼ Prénoms

▼ Date de naissance : JJ/MM/AAAA

Important ! Veillez à indiquer **très lisiblement** votre date de naissance car elle conditionne votre catégorie d'âge : poussin, pupille, benjamin, ..., sénior.

▼ N° ▼ Rue, Bd, Avenue, Cours... ▼ Nom de la voie

▼ Appartement, Étage, Escalier, Immeuble, Bâtiment, Résidence, ...

▼ Lieu-dit ▼ Code postal ▼ Commune

▼ Téléphone Domicile ▼ Téléphone Portable ▼ Taille T-Shirt (S, M, L, XL...)

● **Adresse e-mail du licencié indispensable pour recevoir les informations du club** (Infos stages, annulations ou modifications des cours...)

@

A SAVOIR

Pour prendre la licence fédérale 2026/2027, la transmission de l'adresse mail du licencié à la fédération, est obligatoire. (possibilité d'utiliser une adresse mail unique pour les membres d'une même famille)

● **N° de Caisse de Prévoyance Agent SNCF** *(- 5 € à l'inscription)* ▶ *Merci de Cocher* ***Agent*** ☐ ***Ayant-droits*** ☐

● **DROIT À L'IMAGE : Dans le cadre des activités du club, des photos et vidéos du licencié peuvent être réalisées et diffusées à titre gratuit sur les supports de communication du club (Presse locale et supports digitaux...).**

☐ JE M'OPPOSE à l'utilisation et à la diffusion de mon image ou de celle du licencié mineur dont je suis le représentant légal.

● **Inscription aux cours :**
Horaires d'entrainements sur notre site internet et sur la page d'inscription.

FORFAIT KARATÉ ENFANTS : 110 € ☐ **FORFAIT TOUTES DISCIPLINES : 170 €** ☐ **FORFAIT 1 DISCIPLINE : 130 €** Karaté/Boxes-KMIX (à partir de 12 ans) ☐ **FORFAIT 1 DISCIPLINE : 145 €** Krav-Maga (à partir de 12 ans) ☐

Karaté (SHOTOKAN)

- ☐ *MERCREDI* — *ENFANTS 5 à 7 ans*
- ☐ *MERCREDI* — *ENFANTS 8 à 11 ans*
- ☐ *JEUDI* — *ADOS/ADULTES +12 ans*
- ☐ *VENDREDI* — *ADOS/ADULTES +12 ans*

Krav-Maga (SELF-DÉFENSE)

- ☐ *LUNDI* — *ADOS/ADULTES +12 ans*
- ☐ *JEUDI* — *ADOS/ADULTES +12 ans*

Karaté-Mix (BOXES PIEDS-POINGS/KMIX/MMA)

- ☐ *LUNDI BOXES PIEDS-POINGS* — ***ADOS/ADULTES** +12 ans*
- ☐ *LUNDI KMIX* — ***ADOS/ADULTES** +12 ans*
- ☐ *SAMEDI KMIX* — *ADOS/ADULTES +12 ans*

Cross-Training

- ☐ *JEUDI** — *ADOS/ADULTES +12 ans*

**COMPRIS DANS UN DES FORFAITS, SINON MERCI DE REMPLIR LA FICHE D'INSCRIPTION SPÉCIFIQUE AU CROSS-TRAINING)*

● **Rappel**
Mineur ou **Majeur** : pas de certificat Médical nécessaire, à la place, je télécharge et je remplis le questionnaire de santé correspondant.
J'apporte ces documents aux heures de cours et je règle la cotisation à l'ordre de **USCVL Karaté Krav-Maga**

● **Retrouvez toutes les infos nécéssaires sur nos pages facebook et notre site internet**

Karaté Venarey Montbard,
Krav-Maga Venarey Montbard
Karaté-Mix/MMA Venarey Montbard

karatekravmaga-venareymontbard.buffydesign.com

MERCI DE SUIVRE NOS PAGES ET DE PARTAGER NOTRE COMMUNICATION

CLUB AFFILIÉ FÉDÉRATION FRANÇAISE KARATÉ

FÉDÉRATION FRANÇAISE KARATÉ

DEMANDE DE LICENCE PAR INTERNET SAISON 2026/2027

> **Merci d'écrire en MAJUSCULES d'imprimerie et au stylo à bille - À CONSERVER 3 ANS PAR LE CLUB**

> **CLUB** 0 2 1 0 0 2 4 U S C H E M I N O T S V E N A R E Y L E S L A U M E S

RENOUVELLEMENT DE LICENCE
En cas de modifications concernant des changements ou corrections d'adresse, de code style, de date de naissance, etc., veuillez cocher la case ci-contre et indiquer ces modifications dans la ou les rubrique(s) « *nouveau licencié* ». ☐

ADRESSE MAIL PERSONNELLE
Veillez à vérifier ou à inscrire votre adresse mail **pour recevoir votre attestation de licence** dès l'enregistrement par votre club.

Si vous avez déjà été licencié(e) indiquez ici votre n° de licence

Les informations relatives aux notices d'assurance et aux garanties complémentaires sont consultables sur : ffkarate.fr

> **Adresse e-mail du licencié indispensable pour recevoir l'attestation de licence (IMPORTANT : écrire lisiblement EN MAJUSCULES)**

@

> **NOUVEAU LICENCIÉ DANS LE CLUB** (ou modifications pour les renouvellements) **M** ☐ **Mme** ☐ **Nationalité** .....

▼ Nom

▼ Prénom

▼ Date de naissance : *jour/mois/année* **IMPORTANT** Veillez à indiquer **très lisiblement** votre date de naissance car celle-ci conditionne votre catégorie d'âge : poussin, pupille, benjamin, ..., senior, etc.

▼ N° ▼ Rue, Bd, Avenue, Cours, etc. ▼ Nom de la voie

▼ Appartement, Étage, Escalier, Immeuble, Bâtiment, Résidence, ...

▶ **Personne en situation d'handicap** ☐ **oui** ☐ **non**

▼ Lieu-dit ▼ Code postal ▼ Commune

▼ Téléphone 1 ▼ Téléphone 2 ▼ Code style (voir au verso)

> **INFORMATION POUR LE CONTRÔLE D'HONORABILITÉ (uniquement pour les dirigeants, professeurs, arbitres et coachs)**

▼ Nom de naissance

▼ Ville de naissance

▼ Numéro de département de naissance

▼ Pays de naissance

Uniquement si pays de naissance autre que la France

▼ Nom et prénom du père

▼ Nom et prénom de la mère

> **LE SOUSSIGNÉ DÉCLARE :** *Attention à ne remplir qu'une seule des deux parties*

- **Adhérer à l'assurance** « garanties de base accidents corporels » proposée par la FFK.
- **Régler la somme de 39 € TTC** (licence : 38,40 € TTC et assurance : 0,60 € TTC).
- **Accepter** que mes données personnelles recueillies fassent l'objet d'un traitement informatique par la FFK.
- **Avoir pris connaissance, au verso ou sur ffkarate.fr, des informations relatives** : aux assurances et garanties complémentaires, à la validité de la licence, au certificat médical et à la loi du 06 janvier 1978 modifiée « Informatique et libertés ».

Date : *Signature de l'adhérent : (ou du représentant légal)*

- **Refuser d'adhérer à l'assurance** « garanties de base accidents corporels » proposée par la FFK ; dans ce cas, **le soussigné reconnait avoir été informé des risques encourus par la pratique du karaté et des disciplines associées.**
- **Accepter** que mes données personnelles recueillies fassent l'objet d'un traitement informatique par la FFK.
- En conséquence, **ne pas régler avec la licence la somme de 0,60 €** de l'assurance, mais **régler finalement la somme de 38,40 € TTC.**
- **Avoir pris connaissance, au verso ou sur ffkarate.fr, des informations relatives** : aux assurances et garanties complémentaires, à la validité de la licence, au certificat médical ainsi qu'à la loi du 06 janvier 1978 modifiée « Informatique et libertés ».

Date : *Signature de l'adhérent : (ou du représentant légal)*

> Acceptez-vous de recevoir les actualités de la FFK ? ☐ **oui** ☐ **non**

LA LÉGITIME DÉFENSE

- **La célèbre « légitime défense » est définie dans les articles 122-5 et suivants du Code pénal :**

Art. 122-5 – N'est pas N'est pas pénalement responsable la personne qui, devant une atteinte injustifiée envers elle-même ou autrui, accomplit, dans le même temps, un acte commandé par la nécessité de la légitime défense d'elle-même ou d'autrui, sauf s'il y a disproportion entre les moyens de défense employés et la gravité de l'atteinte.
N'est pas pénalement responsable la personne qui, pour interrompre l'exécution d'un crime ou d'un délit contre un bien, accomplit un acte de défense, autre qu'un homicide volontaire, lorsque cet acte est strictement nécessaire au but poursuivi dès lors que les moyens employés sont proportionnés à la gravité de l'infraction.

Art. 122-6 – Est présumé avoir agi en état de légitime défense celui qui accomplit l'acte :
1° Pour repousser, de nuit, l'entrée par effraction, violence ou ruse dans un lieu habité ;
2° Pour se défendre contre les auteurs de vols ou de pillages exécutés avec violence.

Art. 122-7 – N'est pas pénalement responsable la personne qui, face à un danger actuel ou imminent qui menace elle-même, autrui ou un bien, accomplit un acte nécessaire à la sauvegarde de la personne ou du bien, sauf s'il y a disproportion entre les moyens employés et la gravité de la menace.

- **Il est possible d'interpréter ce texte comme suit :**

> Vous avez le droit de porter des coups si vous êtes agressé physiquement de façon soudaine et imprévisible sans pouvoir faire appel aux forces de l'ordre.

> Votre riposte doit être :

- Nécessaire (e.g. si la fuite est possible, elle n'est pas nécessaire).
- Proportionnée à l'attaque (e.g. si l'agresseur n'est pas armé, il ne faut pas utiliser une arme contre lui).

> Vous n'avez donc pas le droit de porter des coups dans une situation ou vous pourriez, sans danger pour vous et autrui, appeler les forces de l'ordre.

- Les entraînements décrivent les principes de sécurité et des techniques de défenses qui peuvent entraîner des blessures aux personnes sur lesquels elles sont pratiquées. Selon le contexte de leurs applications, elles peuvent ainsi aller à l'encontre de la loi. De ce fait, ces techniques ne sont applicables qu'en situation de légitime défense, lors d'une agression.

  Car elles peuvent occasionner des blessures, si elles sont portées sans un contrôle total de la vitesse et de la puissance. Risques de poursuites pénales.

  L'enseignement étant basé sur le respect de la légitime défense, **ni le club USC Venarey Montbard Karaté Krav-Maga**, **ni les instructeurs Karaté, Karaté-Mix/MMA et Krav-Maga ne sauraient être tenu pour responsables des blessures éventuelles, occasionnées lors d'application des techniques apprises en cours**.

- **Je reconnais avoir pris connaissance de la législation sur la légitime défense, en vigueur en France et m'engage à la respecter.**

- **Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans ce dossier d'inscription.**

▼ Nom _____ ▼ Prénom _____

Date : _____ *Signature de l'adhérent :*
(ou du représentant légal)